



PRÉFET DE LA REUNION

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Saint-Denis, le 11 4 DEC 2018

BUREAU DE LA MIGRATION ET
DE L'INTÉGRATION

2573

ARRETE N° /2018

PORTANT CREATION D'UNE ZONE D'ATTENTE
SUR LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre nationale du Mérite

VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 221-1 et suivants et R. 221-1 et suivants relatifs à la zone d'attente des gares, ports et aéroports,

VU la note des autorités françaises du 15 octobre 2015 adressée au Secrétariat Général du Conseil de l'Union Européenne informant du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Confédération suisse, l'Italie et l'Espagne du 13 novembre au 13 décembre 2015, en application de la procédure prévue à l'article 24 du Code frontières Schengen.

VU le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU l'arrêté n°1627 du 31 août 2018 portant délégation de signature à M. Frédéric JORAM, Secrétaire général de la préfecture de la Réunion et à ses collaborateurs en cas d'absence et d'empêchement de celui-ci ;

VU l'arrêté préfectoral n°1871 du 23 juin 1993 modifié par la note n°124 du 15 juillet 1994 instituant la zone d'attente dans l'enceinte de l'hôtel de police de Saint-Denis rue Malartic ;

VU l'arrêté préfectoral n°1046 du 23 mai 2000 portant délimitation de zone d'attente sur l'emprise de l'aéroport de Gillot Sainte-Marie ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les arrêtés préfectoraux n°1871 du 23 juin 1993 et n°1046 du 23 mai 2000 sus visés sont abrogés.

Article 2 : Une zone d'attente est créée sur l'emprise de l'aéroport Roland Garros de La Réunion.

Article 3 : Elle comprend :

-la zone de l'aérogare qui s'étend des points d'embarquement ou de débarquement à ceux où sont effectués les contrôles des personnes.

-Le Local dédié de la Police aux Frontières : Aéroport Roland GARROS, Niveau 0, Zone Aéroportuaire Roland GARROS, 97438 Sainte-Marie.

La Zone d'attente est située au niveau « 0 » (Pistes) et se compose de : Une (01) Pièce Commune, 2 Salles de Bains et de Trois (03) Chambres pour un Total de 16 Lits.

-Les Lieux où l'étranger devra se rendre dans le cadre de la procédure de maintien et en cas de nécessité médicale : le CHU de Saint-Denis.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture,

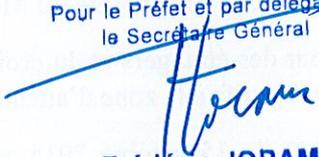
Mme la directrice départementale de la police aux frontières

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Denis, le 14 DEC 2018

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général


Frédéric JORAM